



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00636

Numéro SIREN : 478 991 375

Nom ou dénomination : @PPUI.COM CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2014 sous le numéro de dépôt A2014/006854

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**ROMANS SUR ISERE**



622383

**Dénomination :** @PPUI.COM CONSULTING  
**Adresse :** 122 rue Châteauvert 26000 Valence -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2004B00636  
**n° d'identification :** 478 991 375  
**n° de dépôt :** A2014/006854  
**Date du dépôt :** 09/12/2014

**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du  
05/12/2014



622383

**APPUI.COM CONSULTING SARL**

122 rue Châteauvert

**26000 VALENCE**

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE ROMANS LE

- 9 DEC. 2014

**TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

**SASU MARREL Michel**

**Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale de Grenoble

Capital de 1 000 Euros - RCS n° Vienne B 789857844

**130 allée du Drevon**

**38690 Colombe**

Téléphone 04 76 07 79 04 - Télécopie 09 81 40 21 52

Email : [sasu-marrelmichel@bbox.fr](mailto:sasu-marrelmichel@bbox.fr)

# **TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

Suivant désignation en date du 20/11/2014 l'associé de la Société **SARL APPUI.COM CONSULTING** m'a désigné à l'unanimité comme Commissaire à la transformation chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions du Nouveau Code de Commerce.

Dans le cadre de cette mission, je dois également attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, conformément aux dispositions de l'article 56-1 du décret du 23 mars 1967.

En outre, j'ai été chargé d'établir le rapport sur la situation de la Société prévu à l'article L 223-43 du Nouveau Code de Commerce.

En conséquence, l'exécution de cette mission est relatée dans le rapport unique que je vous présente.

J'ai eu toutes facilités pour accomplir ma mission et notamment, j'ai pu consulter les documents suivants :

- la liasse fiscale au 31/03/2014, et liasse comptable du 31/03/2014
- la balance des comptes au 30/09/2014.
- les pièces justificatives jugées nécessaires, les principaux contrats, les statuts et assemblées générales de la société

## **1. SITUATION DE LA SOCIETE SARL APPUI.COM CONSULTING**

La Société **APPUI.COM CONSULTING** Société par actions simplifiée sera modifiée par acte sous seing privé.

Son capital s'élevait à 6 600,00 € au 31/03/2014. Il est divisé en 6 600 parts sociales de 1 € chacune. Ces parts seront transformées en actions.

Préalablement à la transformation en Société par actions simplifiée, les conditions suivantes doivent être remplies :

le capital social doit être au moins égal au capital minimum exigé pour les Sociétés par actions simplifiées.

La Société **SARL APPUI.COM CONSULTING** remplit les conditions préalables à la transformation.

Aucun événement postérieur aux états financiers n'est susceptible de remettre en cause de façon significative la valeur des capitaux propres.

Les conditions préalables à la transformation sont réunies.

## **2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL ET DES AVANTAGES PARTICULIERS**

Je suis en mesure d'apprécier ainsi qu'il suit la valeur des biens composant l'actif social qui, diminué des dettes, ressort à 216 006 € à la date du 31/03/2014.

Les contrôles effectués me permettent de conclure que cet actif social n'est pas obéré par des moins-values latentes.

Aucun événement postérieur aux états financiers établis à la date du 31/03/2014 n'est susceptible de remettre en cause de façon significative la valeur de cet actif social.

En outre, j'ai pu constater que la Société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Enfin, j'atteste que le montant des capitaux propres de la Société **APPUI.COM CONSULTING**, à la date du 31/03/2014, était au moins égal à son capital social. Ceci se confirme au 30/09/2014.

En conclusion, j'estime que rien dans la situation de la Société ne s'oppose à sa transformation en Société par actions simplifiée.

Fait à Colombe,  
Le 05/12/2014

Commissaire aux Comptes  
SASU MARREL MICHEL

Président Directeur Général  
M. MARREL



